

Gestion des communes : Cherbourg-en-Cotentin, meilleur élève qu'il n'y paraît ?

Cherbourg-en-Cotentin est créditée d'une note de 9/20 pour les dépenses de fonctionnement, même si la ville est classée 20e des communes ayant la fiscalité la plus faible.



Une étude chasse l'autre. Il y a un an, Cherbourg-en-Cotentin avait été classée parmi les communes les mieux gérées par le magazine Le Point.

Une note de 9/20 et l'appréciation « raisonnable ». Tel est le classement de Cherbourg-en-Cotentin, qui ressort de l' Argus des communes que vient de publier **Contribuables Associés** .

L'association a additionné, avec l'année 2019 en référence, **les dépenses courantes des communes** que sont les dépenses de personnels, les subventions aux associations, l'eau et l'électricité, les dépenses d'espaces verts, l'aide sociale, les crèches, l'accompagnement des personnes âgées, ainsi que les dépenses de communication et les indemnités des élus...

À **Cherbourg-en-Cotentin** , ces dépenses de fonctionnement s'élèvent selon l'association à 1 390 euros par habitant, la médiane des communes de même taille (la strate 50 000-99 999 habitants) étant de 1 385 euros. À noter que les dépenses d'investissements ne sont pas prises en compte.



Le classement

Les moins bien notées sont essentiellement des villes de la région parisienne. L'Ouest est plutôt bon élève, Brest se hissant à la troisième position des villes les moins dépensières (759 euros par habitant), devant Quimper (779 euros), Caen pointant en dixième position (873 euros).

Dans ce classement, Cherbourg-en-Cotentin apparaît aussi dans le Top 20 des villes ayant **la fiscalité la plus faible**, soit 483 euros en moyenne par habitant.

Un argus discutable

Pour les élus de Cherbourg-en-Cotentin, **cet argus des communes est discutable**.

Lors du débat d'orientation budgétaire, des comparaisons avaient été établies avec des communes de la strate 75 000-99 999 habitants, plus représentative des charges de centralité pesant sur Cherbourg-en-Cotentin.

Selon Gilbert Lepoittevin, adjoint au maire en charge des finances, la dépense moyenne par habitant à Cherbourg-en-Cotentin s'établit à 1 425 euros, la moyenne de la strate étant de 1 561 euros, 8,8 % de plus. Les charges de fonctionnement représentent elles 1 387 euros par habitant, soit 3 euros d'écart avec les chiffres de Contribuables Associés.

Mais il regrette que ces chiffres de l'association ne prennent pas en compte d'autres critères comme les dépenses d'investissement ou l'endettement.

Comparer la gestion des collectivités exige de se baser sur plusieurs critères qui permettent d'objectiver le classement. Ne retenir que les charges de fonctionnement donne une vision partielle des choses. L'exemple de Cherbourg-en-Cotentin est de ce point de vue assez parlant. Avec des charges de fonctionnement au niveau médian, notre ville est parvenue à stabiliser sa fiscalité à l'heure où d'autres villes l'augmentent considérablement.

Gilbert Lepoittevin Adjoint en charge des finances D'autres critères à considérer

Autre critère, **le taux de taxe foncière** (25,07 %), inférieur de 14 % à la moyenne des communes de la strate en le rapportant au nombre d'habitants, et qui ne bougera pas durant le mandat.

L'effort d'investissement, poursuit l'élu, va s'intensifier à plus de 30 millions par an « pour développer son cadre de vie, rénover ses quartiers, moderniser ses groupes scolaires, ses équipements sportifs et culturels. Une ambition possible à une situation financière reconnue et un niveau d'épargne fort. »